



# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Que le 11 novembre 2024, le conseil a adopté :

- Le Règlement 374-24 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 339-18 afin d'intégrer les îlots de chaleur urbains et d'arrimer l'affectation « agricole » et le périmètre d'urbanisation à la zone agricole décrétée.
- Le Règlement 375-24 modifiant le règlement de zonage 341-18 afin, notamment, d'intégrer des mesures pour contrer les îlots de chaleur urbains et d'arrimer la zone « agricole » 1-A et le périmètre d'urbanisation à la zone agricole décrétée.

Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Manicouagan le 27 novembre 2024, et ils sont en vigueur depuis le 4 décembre 2024, tel qu'en font foi les certificats de conformité délivrés ce même jour par Mme Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la soussignée au 471, chemin Principal, aux heures normales de bureau.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.



Dania Hovington  
Directrice générale et  
greffière-trésorière